

**COMMUNE DE REDESSAN**Registre des Délibérations du  
conseil municipal

Séance du 22 mars 2023



<i>Nombre de Membres</i>	
Membres afférents au Conseil municipal	27
Membres en exercice	26
Nombre de votants	23

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le quatorze mars deux mille vingt trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Jumelage, sous la présidence de Madame Fabienne RICHARD - TRINQUIER, Maire

*Présents* : B. BAILLET, B. BEDOS, V. BOCCASSINO, S. BONNET, C. CAVAILLES, A. COLSON, M. T. de GOULET, E. FAUCHOUX, C. GLEIZES, G. MANCUSO, P. MEGE, J. L. MICHEL, M. PEREDES, V. PHILIPPE, F. RICHARD – TRINQUIER, O. ROMAN, R. SAINTOT, B. TELLIER, C. VIGO

*Pouvoirs* :

L. SAUD donne pouvoir à F. RICHARD – TRINQUIER

G. HANOUILLE donne pouvoir à B. BEDOS

F. MARECHAL donne pouvoir à B. TELLIER

S. VEIGALIER donne pouvoir à V. PHILIPPE

*Absents* : F. AUTRAN, J. DE ALMEIDA, E. CREMONA

*Secrétaire de séance* : Valérie BOCCASSINO

**Objet : Budget primitif 2023**

Madame Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023, arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 13 mars 2023 comme suit :

**Section de fonctionnement**

La section de fonctionnement du projet de budget primitif pour l'exercice 2023 se décompose comme suit (*le détail est présenté en annexe 1*) :

**Dépenses (en euros) :**

Chap.	Libellé	Budget Primitif 2023
011	Charges à caractère général	922 000.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 486 100.00
014	Atténuation de produits	54 000.00
65	Charges de gestion courante	528 734.71
66	Charges financières	65 000.00
67	Charges spécifiques	500.00
6811	Dotations aux amortissements	745 000.00
023	Virement à la section d'investissement	0.00
	<b>TOTAL</b>	<b>3 801 334.71</b>

**Recettes (en euros) :**

Chap.	Libellé	Budget Primitif 2023
013	Atténuation de charges	20 000.00
70	Produits des services et du domaine	195 000.00
73	Impôts et taxes	2 233 502.18
74	Dotations et participations	1 074 285.00
75	Autres produits de gestion courante	33 000.00
76	Produits financiers	0.00
77	Produits exceptionnels	0.00
002	Résultat reporté	245 547.53
	<b>TOTAL</b>	<b>3 801 334.71</b>

**Section d'investissement**

La section d'investissement du projet de budget primitif de la commune pour l'exercice 2023 se décompose (*le détail est présenté en annexe 1*) :

**Dépenses (en euros) :**

Chap.	Libellé	Budget Primitif 2023
20	Immobilisations incorporelles	0.00
21	Immobilisations corporelles	166 890.74
23	Immobilisations en cours	580 642.21

10	Dotations, fonds divers et rserve	10 000.00
16	Emprunts	550 000.00
	Restes à réaliser	402 826.77
	<b>TOTAL</b>	<b>1 710 359.72</b>

**Recettes (en euros) :**

Chap.	Libellé	Budget Primitif 2023
13	Subventions d'investissement	166 451.10
16	Emprunts	0.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	327 588.61
28	Amortissements des immobilisations	745 000.00
001	Résultat reporté	67 881.02
	Restes à réaliser	403 438.99
	<b>TOTAL</b>	<b>1 710 359.72</b>

**Vu** le débat d'orientation budgétaire du 1<sup>er</sup> février 2023,

**Vu** l'avis de la commission des finances du 13 mars 2023,

**Vu** le projet de budget primitif 2023,

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

**ARTICLE UNIQUE** : approuve le budget primitif 2023 sus mentionné.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'état.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Fabienne RICHARD - TRINQUIER

Maire de REDESSAN



Publicité	
Date de publication	
Date d'affichage	
Date de notification	

REÇU EN PREFECTURE

le 24/03/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-030-213002116-20230323-D2023\_016-D